



Saint-Martin-en-Haut

Restaurant scolaire municipal

393 Rue des Heures
Tél : 04 78 16 96 91

Infos rentrée (écoles)

Inscriptions Réinscriptions

2025 / 2026

A renouveler chaque année

Obligatoire pour bénéficier du service de restauration

***!!! Nouvelle
procédure !!!***

⇒ Site internet de la mairie, lien dédié Portail Parents

⇒ Pour les élèves nouveaux inscrits : passage impératif au restaurant scolaire pour confirmer l'inscription et procéder à l'achat du badge (10€)

Venir avec : *carte bancaire, chèque ou espèces.*

Tarifs : le prix du repas des élèves des écoles primaires et maternelles est révisable chaque année en Conseil Municipal.

Pour l'année 2025 / 2026 ils sont fixés :

Enfant habitant Saint-Martin-en-Haut → 5.25 €

Enfant autres communes → 5.70 €

Départs définitifs : contacter le responsable :

Si reliquat de solde : transmettre un RIB pour remboursement du trop-perçu.

Si solde négatif : venir avec un moyen de paiement.

Cm2 : passage au collège privé ou collège public de Saint-Martin-en-Haut :

S'il reste de l'argent sur le badge :

☞ Transfert sur éventuel frère ou sœur (en maternelle ou primaire)

☞ Ou remboursement par virement (prévoir un RIB)

Tout reliquat de solde non demandé au 20 octobre devient nul.

Pour tout renseignement supplémentaire ou question :

Mail : restaurantscolaire@stmarth.fr

Site internet : saint-martin-en-haut.fr/pratique/lenfance-la-jeunesse-et-la-famille/le-restaurant-scolaire